

LA
SEMAINE
DE LA
MOBILITÉ

Du 16 au 22 septembre

FAITES SAUTER
LES BOUCHONS



semaine.mobilite.wallonie.be

Changez de mobilité

VIVACITÉ



Les entreprises, acteurs-clé de la mobilité

Comme chaque année, la Semaine de la mobilité se tiendra du 16 au 22 septembre. Un rendez-vous européen qui a pour but de sensibiliser à une utilisation rationnelle de la voiture et qui valorise les modes de déplacements alternatifs.

Délaisser sa voiture pour privilégier le vélo, les transports en commun ou le covoiturage, c'est accepter de changer des habitudes souvent bien ancrées et assimilées à un certain confort. Pourtant, adopter les alternatives à la voiture, c'est aussi plein d'avantages:

moins de stress des embouteillages, moins de pollution, des gains de temps souvent, mais aussi de sérieuses économies. C'est le message que délivreront à nouveau cette année les associations, pouvoirs publics et entreprises partenaires de la semaine de la mobilité.

L'engagement des entreprises, particulièrement, est un facteur essentiel pour faire changer les comportements en matière de mobilité. Elles ont en effet la possibilité de mettre en place toute une série d'outils pour améliorer les déplacements domicile-travail et professionnels de leurs travailleurs et par la même occasion, améliorer leur qualité de vie. À la CSC, une cellule Mobilité forme et outille d'ailleurs les délégués sur cette question depuis plusieurs années. Mais, sur le terrain, comment cela se concrétise-t-il? Pour objectiver la situation, un diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-travail a lieu tous les quatre ans. Le dernier date de 2014 et le prochain est en cours de réalisation: la demande a été adressée aux employeurs début juillet.

La voiture toujours reine

Ce diagnostic donne une image certes incomplète de la situation, mais néanmoins intéressante, car il ne concerne que les employeurs, privés ou publics, qui occupent au moins 100 travailleurs. Plus de 10.000 questionnaires ont été remplis en 2014 et reflètent la situation de 1,5 million de travailleurs, soit environ un tiers de la population active belge.

Il en ressort, sans surprise, que la voiture (seul ou avec un membre de la famille) reste de loin le mode le plus utilisé pour les déplacements domicile-travail, avec 65,6% des déplacements. Mais l'automobile régresse: entre 2005 et 2014, l'utilisation de la voiture (y compris en covoiturage) et de la moto ont diminué de 4,9% (de 73,2% à 69,7%). Cette diminution profite à la fois aux

Un défi Mobilité pour les entreprises

La Semaine de la mobilité, ça sert aussi et surtout à diffuser les bonnes idées et les bonnes pratiques. Chaque année, des entreprises sont distinguées pour leurs initiatives novatrices en matière de mobilité. Il y en a pour tous les goûts: de l'organisation du covoiturage à l'instauration du télétravail, en passant par la mise à disposition de vélos (électriques ou non), des vestiaires et douches pour les cyclistes, des parkings équipés pour les deux roues ou prioritairement réservés aux covoitureurs, l'installation de bornes pour véhicules électriques, un choix de lieux de réunions accessibles en transports en commun, des formations à l'éco-conduite, des collaborations avec des entreprises voisines pour organiser des navettes ou pour obtenir un point d'arrêt de bus, la désignation d'un coordinateur mobilité, etc.

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'entreprise publique et l'entreprise privée ayant mené les initiatives les plus originales, pertinentes et efficaces en matière de sensibilisation et de promotion d'une mobilité alternative se verront récompensées par le Prix de la Semaine de la mobilité.

Les lauréats seront sélectionnés sur la base des «témoignages» (photos et commentaires) envoyés par les entreprises, tout au long de la semaine.

Pour y participer, rendez-vous sur <http://mobilite.wallonie.be/home/agenda/semaine-de-la-mobilite/defi-entreprises.html>



mobilite@acv-csc.be



Participez au Tour d'Europe vélo-actif!

L'opération Tous vélo-actifs soutenue par la Wallonie vise le développement du vélo en entreprise. Dans le cadre de la Semaine de la mobilité (du 16 au 22 septembre), elle invite les cyclistes quotidiens à un Tour d'Europe virtuel. Objectif: réaliser collectivement 40.000 km à vélo en moins d'une semaine!

On vous incite donc à encoder les kilomètres réalisés à vélo pour vos déplacements domicile-travail et vos déplacements de services. Un tirage au sort aura lieu entre tous les participants de l'étape du jour et le gagnant recevra un cadeau. Le dernier jour, l'entreprise qui, au terme de ce Tour d'Europe à vélo, aura réussi à mobiliser un maximum de participants recevra deux vélos à assistance électrique.

Inscription via un formulaire sur le site:

www.veloactif.be/index.php/tour-deurope-velo-actif/

<
Téléchargez l'affiche de la Semaine (wallonne) de la mobilité sur <http://mobilite.wallonie.be/home/agenda/semaine-de-la-mobilite.html>

transports publics, dont l'utilisation passe de 15,4% à 17,7% et au vélo, dont l'utilisation passe de 7,8% à 9,5%.

Ceux qui fréquentent la capitale ne s'en doutent sans doute pas, mais c'est surtout à Bruxelles que la part de la voiture dans les déplacements domicile-travail a diminué (de 16% en 9 ans). Dans le même temps, l'utilisation des transports publics a augmenté de 12,5% et surtout, celle du vélo qui est passée de 1,2% à 3%. Bruxelles reste cependant bien loin de Copenhague, la capitale danoise, où 40% des trajets réalisés pour aller au travail ou à l'école sont faits à bicyclette...

Autres exemples d'évolutions positives notées en 2014: le nombre d'établissements où les travailleurs peuvent bénéficier d'une indemnité pour l'utilisation du vélo était de 86%, contre 74% en 2011 et 43% en 2005. De même, la gratuité des transports en commun était proposée en 2014 par plus de la moitié des entreprises concernées par le diagnostic fédéral. Enfin, la possibilité de télétravailler était offerte par 18% des établissements en 2014, une tendance qui n'a fait qu'augmenter ces dernières années.

Ce diagnostic 2017, auquel les grandes entreprises sont en ce moment invitées à répondre, fait donc en quelque sorte office de piqure de rappel pour mener la concertation sociale dans les entreprises sur la mobilité durable. La CSC mise de son côté beaucoup sur les enseignements que l'on peut en retirer pour faire naître des propositions concrètes, qui collent aux attentes du personnel.

Qu'est-ce qu'on gagne... ... à covoiturer?

En tant que covoitureur (conducteur ou passager):

- Vous épargnez facilement grâce au partage des frais de déplacement. L'indemnisation kilométrique conseillée que vous pouvez demander en tant que chauffeur à chacun des passagers que vous covoiturez est de 0,08 euros.
- Vous pouvez bénéficier sous certaines conditions d'un avantage fiscal associé au covoiturage.



À titre d'exemple: si votre déplacement domicile-travail est de 40 km et que vous covoiturez avec une seule personne à tour de rôle, tous les jours de la semaine, vous pouvez économiser 2.150 euros par an!

Plus d'infos dans la brochure «Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le covoiturage» en ligne sur www.cscmobilite.be. Ou consultez le calculateur de gains de Taxistop: www.taxistop.be/fr/service/calculateur-covoiturage/

... à enfourcher son vélo?

Les travailleurs qui se rendent au travail en vélo pour une partie ou l'entièreté de leur trajet peuvent percevoir de leur employeur une indemnité par kilomètre parcouru.

Le montant de cette indemnité vélo exonérée (maximale) est fixé depuis 2017 à 0,23 euro par km parcouru. La majorité des employeurs acceptent aujourd'hui de l'accorder ou prennent eux-mêmes l'initiative de la proposer aux travailleurs. Beaucoup de commissions paritaires prévoient également l'octroi de cette indemnité.

À titre d'exemple, pour une distance de 5 km entre votre domicile et votre lieu de travail, vous recevrez chaque année 0,23 € x 5 km x 2 (aller-retour) x 220 jours de travail effectivement prestés = 506 € exonérés d'impôts. L'exonération fiscale est valable aussi pour un vélo de société, un abonnement à un service de vélos partagés, des équipements et des services d'entretien.

Plus d'infos dans la brochure «Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le vélo au boulot» en ligne sur www.rise.be/ressources/tout-ce-que-vous-avez-toujours-voulu-savoir-sur-le-velo-au-boulot.htm ou consultez le site www.veloactif.be/

